

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

Hôtel des postes à Berthoud.

Sont mis au concours les *travaux de maçonnerie, terrassement, béton armé, canalisation et d'entourage* pour la construction du *nouvel hôtel des postes et de la remise postale à Berthoud*.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés à partir du 14 juillet, au bureau n° 182 de la direction soussignée (palais fédéral, pavillon ouest. II^e étage) à laquelle les soumissions doivent parvenir d'ici au *24 juillet 1924*, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure *Soumission pour travaux hôtel des postes Berthoud*.

Berne, le 8 juillet 1924.

Direction des constructions fédérales.

PLACES.

Les offres de service doivent se faire *par écrit, franco*, et être accompagnées de certificats de bonne vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département militaire fédé- ral. (Intendance du matériel de guerre.)	Secrétaire de chancellerie de II ^e classe de l'inten- dance du ma- tériel de guerre.	3700 à 4800 plus les allo- cations de renchérisse- ment.	19 juill. 1924. [2.]	Officier. Allemand et français. Connais- sance du matériel. Expérience dans le service des arsenaux.
(Service de l'état-major général, sec- tion des forti- fications.)	Adjoint de l'in- tendance du fort d'Ander- matt.	3700 à 4800 plus les allo- cations de renchérisse- ment.	20 juill. 1924. [2.]	Officier. Connaissance du service d'admini- stration et d'instruc- tion des fortifications; de deux langues na- tionales.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département des douanes. (Direction gé- nérale des douanes à Berne).	2 secrétaires de chancellerie; un de langue française et un de langue italienne.	3700 à 4800	19 juill. 1924. [2].	Connaissance du ser- vice des douanes.
Les places sont occupées provisoirement.				
(Direction gé- nérale des douanes, à Berne.)	Reviseur de 1 ^{re} classe de la direction gé- nérale des douanes.	4200 à 5800	19 juill. 1924. [2].	Connaissance de la fabrication des tabacs et de la comptabilité.
La place est occupée provisoirement.				
(Direction gé- nérale des douanes, à Berne.)	Traducteur de langue fran- çaise à la di- rection gé- nérale des douanes.	4200 à 5800	19 juill. 1924. [2].	Etudes académiques complètes.
La place est occupée provisoirement.				
Département des finances. (Administra- tion fédérale des contribu- tions, Berne.)	Fonctionnaire de contrôle de 1 ^{re} classe pour les droits de timbre.	4200 à 5800 plus les allocations de renché- rissement.	20 juill. 1924. [2].	Bonne culture com- merciale. Expérience en matière de banque, spécialement dans le service des titres. Connaissances de deux langues nationales.
La place est occupée provisoirement.				

FEUILLE FÉDÉRALE

76^e année

Berne, le 16 juillet 1924

Volume II

Table des matières

	Page
Arrêté fédéral concernant la ratification des amendements apportés à l'article 393 du Traité de Versailles et aux articles correspondants des autres Traités de paix, du 21 juin 1924	661
Extrait des délibérations du Conseil fédéral	664
Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération, dont:	
Circulaire du Conseil fédéral à tous les gouvernements cantonaux concernant la sonnerie des cloches de toutes les églises pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la Confédération (1 ^{er} août 1291), du 11 juillet 1924	665
Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions	674

Annexes :

Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale. Session d'été 1924 (8^e session de la 26^e législature). Du lundi 2 juin au samedi 21 juin 1924.

RECUEIL DES LOIS FÉDÉRALES

Année 1924. — N° 19. — 16 juillet.

	Page
Matières.	
Arrêté du Conseil fédéral concernant la modification du tarif douanier du 8 juin 1921, du 11 juillet 1924	347
Règlement des examens de diplôme à l'École polytechnique fédérale. Dispositions générales valables pour toutes les sections, du 10 mai 1924	348
Concordat intercantonal concernant le commerce du bétail. Adhésion du canton de Vaud	354



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.07.1924
Date	
Data	
Seite	659-660
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 020

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.